



Dossier de presse

Les Etats généraux de l'eau et de l'agriculture

*Mardi 10 avril 2018 à partir de 9h à la Communauté de l'Auxerrois
Antenne des Boutisses, avenue des plaines de l'Yonne à Auxerre*

NOS PARTENAIRES :

Studeis 





Conférence de presse

*9 avril 2018, 10h30, Communauté d'agglomération de l'Auxerrois,
Antenne des Boutisses, avenue des plaines de l'Yonne à Auxerre*

En présence de :

Denis Roycourt, vice-président à l'environnement

Bérangère Marchand, Directrice générale adjointe

Xavier Antoine, Animateur du Contrat global

Camille Luco, Responsable de la Communication

Pauline Frère, chargée de communication

Communiqué de presse

Les résultats d'analyses de 2016, réalisées par l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) ont été portés à connaissance de la Communauté de l'Auxerrois en janvier 2018.

Ils montrent l'apparition de pesticides aux captages des Boisseaux et de la Plaine des Isles et à de très faibles concentrations, inférieures aux normes en vigueur. Ils montrent aussi l'apparition de molécules appelées métabolites, issues de la dégradation des pesticides, et ce à des concentrations significativement supérieures à celles des pesticides.

Ces éléments relancent le débat préventif vs curatif de la gestion de l'eau sur le territoire.

D'autre part, depuis 2017, il n'est plus possible pour les agriculteurs de contractualiser des mesures agri-environnementales sur les principaux captages de la Communauté de l'Auxerrois.

Ce problème de qualité de l'eau concerne la Communauté de l'Auxerrois, mais il impacte tout le territoire. Et la Communauté de l'Auxerrois ne pourra pas le résoudre seule, ni porter seule l'ensemble des actions à engager.

Aussi, la Communauté de l'Auxerrois ouvre LES ETATS GENERAUX DE L'EAU ET DE L'AGRICULTURE, espace de dialogue et de coconstruction avec l'ensemble des parties prenantes du territoire : agriculteurs, coopératives et négoce, entreprises de première et seconde transformation, chambres consulaires et syndicats, conseillers, élus, consommateurs, chercheurs, administrations et collectivités, structures de l'enseignement, SAFER et opérateurs fonciers...

Trois objectifs prioritaires à cela :

- ***inverser durablement la tendance à la dégradation de la qualité de l'eau***
- ***soutenir les exploitants agricoles qui souhaitent changer leurs pratiques ou aller plus loin***
- ***faire de l'agriculture LA solution plutôt que le problème,***

L'enjeu pour le territoire est que chaque acteur, à son niveau, soit le moteur de ces changements.

La distribution de l'eau potable

La distribution de l'eau potable est une compétence facultative exercée par la Communauté de l'Auxerrois dès 1973, alors que la coopération intercommunale prenait naissance sous la forme d'un Syndicat à vocation multiple (SIVOM).

La protection, la production et la distribution de l'eau potable en quantité suffisante fait l'objet d'une politique de gestion équilibrée et complexe qui conditionne le coût pour l'utilisateur.

Pour distribuer de l'eau potable dans les 29 communes qui composent son territoire, la Communauté de l'Auxerrois dispose de trois principales zones de captage. Elles se situent aux lieux dits des Boisseaux à Monéteau, de la Plaine des Isles sur Monéteau et Auxerre, ainsi que de la Plaine du Saulce à Escolives-Ste-Camille.

La Communauté de l'Auxerrois vend aussi de l'eau potable à plusieurs communes limitrophes de son périmètre de compétence.

L'eau est pompée dans ces captages dans la vallée de l'Yonne, à plusieurs dizaines de mètres de profondeur dans les roches calcaires et dans les alluvions sableux de l'Yonne. Elle y est naturellement filtrée par les sols qu'elle traverse avant même d'être pompée.

L'Agence régionale de la santé (ARS) procède aux contrôles sanitaires réglementaires de la qualité de l'eau, suivant une liste des produits à risque régulièrement révisée.

La qualité du service d'eau potable

La qualité du service délégué à Veolia, à Suez Eaux France et aux Syndicats est appréciée à l'aide d'indicateurs annuels de performance tels que la conformité des prélèvements, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau, son rendement ou les interruptions de service...

La qualité bactériologique de l'eau est garantie pendant la distribution par l'injection de chlore sous forme gazeuse ou liquide en divers points. Le chlore agit comme un conservateur alimentaire. Il assure l'élimination des virus et des bactéries et préserve la qualité de l'eau, jusqu'au robinet. En aucun cas, il ne perturbe l'équilibre minéral de l'eau. Une goutte de chlore dans cinq baignoires d'eau, c'est l'équivalent de ce qui est versé pour protéger l'eau consommée (0,1g/m³) !

La composition minérale de l'eau distribuée par les principaux captages de la Communauté de l'Auxerrois, est bien équilibrée. Elle pourrait être qualifiée de moyennement dure (captage des Boisseaux 23°F, de la Plaines des Isles 35°F, de la Plaine du Saulce 28°F).

La qualité de l'eau

La Communauté de l'Auxerrois pratique une politique de prévention et de protection des ressources volontariste depuis 1994 où pour la première fois, des taux impressionnants de nitrates sont enregistrés sur l'un des points de captage de la plaine du Saulce.

Soutenue notamment, par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), la Communauté de l'Auxerrois s'est engagée sur plusieurs exercices dans plusieurs programmes d'actions correctives et préventives pour une qualité retrouvée des eaux (Contrat global 2009-2013 et Contrat global 2016-2018), réajustés en fonction des évaluations menées et des résultats obtenus.

17 agriculteurs (Plaine du Saulce, Plaine des Isles, Augy, Chitry et Irancy) se sont engagés dans des réductions d'azote et de pesticides (réduction allant de **-30% à plus rien du tout** – mesure 0 phyto et bio) via le Contrat global 2009-2013.

3,25 millions d'euros ont été consacrés au financement de ces mesures 0 phyto et bio (fonds européens et de l'AESN).

Les mesures correctives en cas de pollution

LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Les actions correctives portent sur la sécurisation des ouvrages et la révision des périmètres des captages afin de protéger contre les risques de pollutions accidentelles.

Dans le cadre de la révision de périmètres des captages, la Communauté de l'Auxerrois conduit une politique de maîtrise foncière des terrains ruraux situés dans les zones vulnérables des aires d'alimentation des captages.

Dans le cadre du plan Vigipirate, la Communauté de l'Auxerrois a équipé également l'ensemble des réservoirs et autres équipements techniques d'un système de détection des intrusions (détecteurs d'ouverture de porte, de tampons, radars ...), clôturés et équipés de bacs de rétentions.

LA POLLUTION AUX NITRATES

Les actions correctives ont aussi pour but de résoudre la pollution aux nitrates. La pollution aux nitrates a démarré dans l'Yonne dans le courant des années 1960, avec la réduction de l'élevage et des prairies, et l'intensification des productions céréalières. A cette époque, les apports d'azote sur les cultures n'étaient pas autant maîtrisés qu'aujourd'hui et se retrouvaient en quantité importante dans les sols agricoles. Les nitrates étant très solubles dans l'eau, ils sont emmenés par les pluies qui s'infiltrent dans les sols. Ainsi, ils rejoignent les eaux souterraines qui alimentent les captages d'eau potable.

Pour pallier cette pollution épisodique, la Communauté de l'Auxerrois a interconnecté et équipé son réseau de surpresseurs qui, de ce fait, permet de distribuer une eau en mélange conforme au taux de nitrate en vigueur.

Mais la Communauté de l'Auxerrois ne peut cependant pas satisfaire les communes de Vaux et de Champs/Yonne, uniquement alimentées par les captages de la Plaine du Saulce. En cas de pollution, de l'eau en bouteille est alors mise à disposition des personnes sensibles (femmes enceintes et nourrissons de moins de six mois).

De plus, pour résorber les problèmes de nitrates récurrents aux captages de la Plaine du Saulce, la Communauté de l'Auxerrois et Suez Eau France, étudient un projet de réalimentation/dilution de la nappe.

LE CAS PARTICULIER DE CHITRY-LE-FORT

La qualité de l'eau ne s'améliorant pas vis-à-vis des nitrates et des pesticides, le captage de Talloué qui alimente la commune de Chitry-le-Fort fait l'objet d'une procédure de sécurisation particulière. Elle s'est concrétisée par l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2016. Cet arrêté contient une mise en demeure et des sanctions en cas de non-respect des dispositions prescrites. La Communauté de l'Auxerrois étudie actuellement la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la commune.

LA POLLUTION AUX SOLVANTS CHLORES

La présence de traces de solvants chlorés dans la nappe superficielle des alluvions de la Plaine des Isles, et récemment de pesticides, a conduit à limiter l'usage de cette ressource, par ailleurs, aussi exposée aux nitrates de façon épisodique. Le captage de la Plaine des Isles est fermé et

la nappe est placée sous haute vigilance, en attendant de déterminer les traitements possibles.

Les actions et les mesures préventives

La Communauté de l'Auxerrois mène une politique préventive dynamique et transparente afin :

- *d'informer l'opinion publique des actions entreprises pour la nécessaire reconquête de la qualité des eaux*
- *d'amener à la prise de conscience par le monde agricole de la dégradation progressive de la ressource en eau*

UNE CARTE PARTENARIALE

Les actions préventives concernent principalement les agriculteurs, au travers des modifications de pratiques culturales. Elles intéressent également les collectivités et les artisans. **L'association pour la qualité de l'eau potable, créée en 1998 à l'initiative de la Communauté, est en charge de les sensibiliser et les accompagner dans la mise en œuvre de ces actions préventives.**

Avec les collectivités, des actions de communication sont menées en continu pour informer les médias et les foyers des problèmes rencontrés et des actions préventives et correctives menées pour y remédier.

Avec les agriculteurs, un travail est engagé en partenariat avec l'association pour la qualité de l'eau potable, la chambre d'agriculture, BioBourgogne, les coopératives et les négoce. Il vise à sensibiliser les agriculteurs, à les accompagner techniquement par du conseil et de l'expérimentation, et administrativement, de manière individuelle et collective.

47 agriculteurs ont eu recours aux services de l'Association pour la qualité de l'eau potable en termes de conseil technique et d'accompagnement administratif en 2017,

soit **1/3** des agriculteurs des captages de l'Auxerrois.

Avec les artisans, il s'agit de mieux maîtriser les effluents avant leur rejet dans les réseaux d'assainissement et de supprimer les pollutions ponctuelles par les produits dangereux, actions relayées aujourd'hui par la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Yonne.

UN RESEAU D'EXPERTS

S'ajoute venant corroborer cette politique préventive volontariste, une succession de travaux réalisés :

- **avec l'appui d'un Comité scientifique et de nombreux experts et chercheurs renommés** (en 2006, 2012, 2017, à l'occasion de colloques avec des publics très larges, et de manière régulière lors de réunions spécifiques).
- **en coopération avec le réseau des sites pilote Eau et Bio pour la signature d'une charte**, traduisant la volonté de la Communauté de soutenir et développer l'agriculture biologique sur son territoire

320 hectares en agriculture biologique pour 18 producteurs, toutes productions confondues, sont comptabilisés sur les aires de captages de l'Auxerrois en 2016.

- **dans le cadre des deux colloques Terre eau durable organisés en mars et novembre 2017 rassemblant les partenaires du monde agricole et notamment, de nombreux agriculteurs**

6%, le pourcentage d'agriculture bio a atteint en 2017.

- ...

DES ACTIONS GRAND PUBLIC

Enfin, pour sensibiliser le grand public aux grands enjeux de la préservation de l'eau à la source, la Communauté de l'Auxerrois, via les Rencontres auxerroises du développement durable (RADD), a régulièrement recours à des projections cinématographiques de films documentaires tels que *Demain* de Mélanie Laurent et Cyril Dion (édition 2015) ou *Au nom de la terre* de Pierre Rabhi (édition 2016).

Des pollutions aux solvants et aux pesticides

Malgré toutes ces actions correctives et préventives, reste que depuis 2015, **la présence de traces de solvants chlorés dans la nappe superficielle des alluvions de la Plaine des Isles** a conduit à limiter l'usage de la ressource.

S'ajoute que plus récemment, plusieurs métabolites d'herbicides majoritairement utilisés pour désherber le colza, ont été retrouvés :

- *En avril 2016 à la Plaine du Saulce : le métazachlore ESA et le Dimétachlore CGA 369873 (concentration 0,025 µg/l, soit 4 fois inférieure à la norme en vigueur)*
- *En mai 2016 aux Boisseaux : l'OXA métazachlore (concentration très légèrement supérieur à la norme : 0,105 µg/l pour une norme à 0,1 µg/l).*

Les analyses en question ont été réalisées par l'AESN, dans le cadre d'un suivi à long terme. Les analyses de l'ARS n'ont pas révélé cette molécule, non recherchée jusqu'alors.

Leur teneur dépassait la limite de qualité fixée par la réglementation à 0,1 µg/l. « Toutefois, étant donné que cette molécule est décelée pour la première fois », « que la valeur n'est pas très excessive et qu'il n'y a pas d'autre molécule du même type, l'eau reste consommable pour l'ensemble des abonnés », a précisé l'Agence régionale de la santé (ARS).

Elle informait cependant qu'un prélèvement de contrôle (prélèvement effectué, analyse en cours) devait être programmé et qu'en fonction du résultat, de nouvelles consignes sanitaires seraient données.

QU'EST-CE QU'UN METABOLITE DE PESTICIDES ?

Les métabolites de pesticides sont des sous-produits de réactions de pesticides. La diversité des produits formés pour un même composé illustre la difficulté de les identifier de manière exhaustive. La contamination de l'environnement et des ressources en eau sont principalement issues des traitements appliqués sur les cultures et des pollutions d'origine industrielle.

LES MECANISMES DE TRANSFERT DE POLLUTION VERS LA RESSOURCE

Les mécanismes de transfert de pollution vers les ressources en eau sont liés à différents facteurs dont :

- *les propriétés chimiques des molécules*
- *les caractéristiques des sols*
- *les précipitations.*

Les molécules de pesticides ont des comportements différents. Certaines sont absorbées très fortement par le complexe argilo-humique (matière organique) du sol, tandis que d'autres restent mobiles, et sont entraînées par l'eau, que ce soit par ruissellement ou infiltration vers les eaux profondes. S'ajoute que les processus de dégradation sont beaucoup plus actifs dans le sol, du fait notamment de la vie biologique qu'il abrite.

La nappe placée sous haute vigilance

Depuis 2016, la nappe est donc placée sous haute vigilance et de nouvelles investigations ont été lancées afin de déterminer les traitements possibles.

Tout le territoire est concerné et la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois ne pourra pas seule mettre en œuvre toutes les actions pour améliorer durablement la qualité de l'eau.

Les Etats généraux de l'eau

Les Etats généraux de l'eau et de l'agriculture organisés par l'Agglomération ont pour objectif de donner un second souffle à la politique préventive de l'eau en ouvrant un espace de dialogue et de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes du territoire et de la qualité de l'eau à la source.

Durant cette journée il sera proposé :

- *d'échanger et imaginer les projets de demain pour soutenir et préserver à la fois l'agriculture du territoire et les ressources en eau.*
- *de construire une charte des bonnes pratiques agricoles et soutenir les exploitants agricoles qui souhaitent changer leurs pratiques*
- *de maîtriser le foncier et aider les installations*
- *de structurer et soutenir les filières d'alimentation locale qui se développent autour de produits qualitatifs, raisonnés ou biologiques*
- *de réduire les consommations des particuliers et des acteurs économiques*
-

Le bilan de cette journée articulée autour de quatre ateliers différents ayant pour intitulés Agir, Evaluer, Communiqué/anticiper et Envisager l'avenir, servira de base à l'élaboration de la nouvelle politique de prévention de l'eau.

Le contexte et les enjeux

LE CONTEXTE

Les résultats d'analyses de 2016, réalisées par l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) ont été portés à connaissance de la Communauté de l'Auxerrois en janvier 2018.

Ils montrent des concentrations significatives en produits phytosanitaires aux captages des Boisseaux et de la Plaine des Isles et même des dépassements de norme en vigueur à la Plaine du Saulce, que l'on croyait indemne de ce type de pollutions.

Ces éléments relancent le débat préventif vs curatif de la gestion de l'eau sur le territoire.

D'autre part, depuis 2017, il n'est plus possible pour les agriculteurs de contractualiser des mesures agri-environnementales sur les principaux captages de la Communauté de l'Auxerrois.

Ce problème de qualité de l'eau concerne la Communauté d'agglomération, mais il impacte tout le territoire. Et la Communauté de l'Auxerrois ne pourra pas le résoudre seule, ni porter seule l'ensemble des actions à engager.

Aussi,

- ***pour inverser durablement la tendance à la dégradation de la qualité de l'eau***
- ***afin de soutenir les exploitants agricoles qui souhaitent changer leurs pratiques ou aller plus loin***
- ***pour faire de l'agriculture LA solution plutôt que le problème,***

La Communauté de l'Auxerrois ouvre un espace de dialogue et de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes du territoire : agriculteurs, coopératives et négoce, entreprises de première et seconde transformation, chambres consulaires et syndicats, conseillers, élus, consommateurs, chercheurs, administrations et collectivités, structures de l'enseignement, SAFER et opérateurs fonciers...

L'enjeu pour le territoire est que chaque acteur, à son niveau, soit le moteur de ces changements.

LES ENJEUX

L'eau ne s'arrête pas aux frontières des territoires ou à l'extrémité de sa propriété et les pratiques des uns et des autres (projets d'aménagement, procédés et usages professionnelles...) ont des conséquences sur l'environnement des autres.

Ces enjeux transversaux doivent faire l'objet de discussions et d'échanges et doivent être débattus à la fois sur le court et le moyen terme, mais aussi à des horizons plus lointains.

Ces enjeux sont les suivants :

- **Des enjeux territoriaux**

L'objectif est de rendre cohérentes et intelligibles les démarches à venir et d'établir des échanges sérieux et réguliers entre les différents acteurs, d'évaluer les impacts liés aux efforts des uns et des autres et d'instaurer progressivement un rapport de confiance plus aller toujours plus loin dans la construction d'un territoire durable.

- **Des enjeux sociétaux**

La reconquête de la qualité des ressources en eau est une priorité, pour des raisons de coûts, mais également sur le long terme, de santé publique.

De plus, la quantité d'eau constitue une préoccupation car elle peut finir par manquer, ou présenter un risque de sécurité publique lors d'épisodes violents d'orages et de précipitations prolongées.

L'objectif est de rendre compréhensible et sensible ces données à l'ensemble des acteurs (publics, privés et sphère civile), d'imaginer des pistes d'actions apportant davantage de résilience au territoire.

LE DEROULE

L'historique de la politique corrective et préventive de la Communauté de l'Auxerrois

9H - 9H30

Accueil des participants autour d'un café

9H30 - 11H

Mise en perspective factuelle des actions futures au regard des actions passées et de leurs résultats (positifs et négatifs)

- Les actions prioritaires à mettre en place
- Les actions prospectives et par anticipation

11H30 - 12H30

Elaboration de la carte des acteurs du territoire
(leur localisation, leur mission, leurs interventions, leurs besoins, le rôle qu'ils souhaitent jouer demain)



La co-construction de l'éco-système des actions pour et avec le territoire

QUATRE ATELIERS

1- **Agir** → Travail sur les actions et leur priorisation

2- **Evaluer et progresser** → Création d'un système d'amélioration continue (organisation, outils, moyens, suivi...)

3- **Communiquer** → Observations, communications et transparence : faire savoir, mobiliser et motiver en permanence

4- **Anticiper** → Se préparer à l'avenir

16H30 – 17H

Restitution des ateliers

Conclusion

LE PHASAGE DES ACTIONS A VENIR

SEMAINE 19

Envoi du compte rendu - Intégration des remarques et des commentaires

SEMAINE 24

Nouvelle réunion de travail autour des actions prioritaires, de prospectives et d'anticipation à mettre en place

SEMAINE 26

Réunion de lancement / Présentation des actions et de leur planification

DEMARRAGE DES ACTIONS EN SEPTEMBRE

Le Contrat global de l'Auxerrois et du Coulangeois dans le Bassin Seine-Normandie

